

Point de situation téléphonique

Depuis ce 1^{er} février 2018, j'ai décidé, à l'instar de mes collègues praticiens de santé, d'introduire un tarif lors de consultation téléphonique. Bien entendu, ce tarif ne sera appliqué qu'après vous avoir averti et que le temps que je consacre à votre écoute et à la rédaction d'un conseil par email soit conséquent.

En effet, au cours de votre traitement, il est parfois nécessaire de faire un point par téléphone de votre état, et le cas échéant, de modifier ou spécifier votre traitement (modification de votre situation, bilans sanguins récupérés, etc).

Plutôt que de vous faire revenir en consultation au cabinet (ce qui retarde d'ailleurs votre prise en charge), j'ai opté pour la possibilité (à moindre coût également donc) de pratiquer des consultations téléphoniques.

Ainsi, lorsque celles-ci ont lieu et qu'elles aboutissent à la rédaction d'un email, il me semble juste et cohérent que le temps consacré soit également rétribué.

Bien entendu, je ne vais pas à chaque fois tarifier le coup de téléphone de quelques minutes.

Mais seulement quand il m'est nécessaire de prendre plusieurs dizaines de minutes pour établir un plan de traitement et pour vous écrire.

Soyez sûr que je resterai à votre écoute, et que pour des conseils ponctuels ou des incompréhensions par rapport à ce qui a été discuté en consultation de visu, **ceci ne sera pas appliqué.**

En comptant sur votre compréhension,

Anthony Van Rossem